

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 28 AOÛT 2023 – DE 19H30 À 21H39
à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENCE	Sébastien Bugnon
VICE-PRÉSIDENCE	Marina Chéron
BUREAU	Joanna Bourke Martignoni Véronique Chavaillaz Christiane Antoniazza Torche Luc Overney
PRÉSENT-E-S	Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey, Julien Brodard, Laurent Chatagny, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Béat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre, Setti Genoud, Catherine Guillaume Girard, Jean-Pierre Häni, Vincent Kowalski, Bertrand Macheret, Séverine Macheret Seguin, Stéphane Mettraux, Valérie Michel Dousse, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, François Rossier, Mallory Schnewly Purdie, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
EXCUSÉ-E-S	Christian Rossier, Steve Mettraux
ABSENT	
TOTAL	48 présent-e-s et 2 excusé-e-s, soit une majorité absolue de 25
CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
ADMINISTRATEUR DES FINANCES	Hugo Delabays
RESPONSABLE TECHNIQUE	Ludovic Circelli
SECRETAIRE	Sandra Dévaud
PRESSE	Stéphanie Buchs, journaliste à La Liberté

À 19H30, **M. le Président** ouvre la séance du Conseil général du 28 août 2023.

Au nom du Bureau du Conseil général, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les participant-e-s pour cette séance extraordinaire du Conseil général.

Les Membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le 11 août 2023, soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du 18 août 2023, par avis au pilier public et sur le site internet de la Commune de Neyruz.

Conformément à la convocation envoyée, les documents étaient disponibles sur le site de la commune, et, sur demande, en version papier auprès de l'Administration communale. Information pour toutes les personnes présentes dans cette salle : Il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

Les intervenant-e-s sont prié-e-s de se lever lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. **M. le Président** remercie l'ensemble des participant-e-s à la séance d'être précis-e-s et succinct-e-s dans leurs interventions.

Tous les Membres du Conseil général ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Est-ce que quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de vote ? Cela ne semble pas être le cas.

Lors des votes, **M. le Président** demande aux Membres du Conseil général de bien vouloir lever les cartons suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs-trices.

M. le Président rappelle qu'un Membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance. Est-ce qu'un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance ?

M. le Président constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire voudrait bien se récuser et quitter la salle de manière spontanée.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en version papier à l'Administration, Il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

Conformément à la convocation reçue, une verrée conclura cette séance du Conseil général. Elle aura lieu au fond de la salle. Toutes les personnes présentes ce soir sont les bienvenues.

APPEL NOMINAL

Les Membres du Conseil général et du Conseil communal ont signalé à l'entrée leur présence par leur signature et les scrutateurs-trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

Suite à un contrôle des scrutateurs-trices, les Membres présent-e-s ce soir sont au nombre de 48. Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : **M. Christian Rossier** et **M. Steve Mettraux**.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur ces premières informations d'ordre organisationnel.

Aucune question ou remarque n'est soulevée.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

M. le Président demande si cela soulève des remarques et il n'y en a aucune.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Communication du Bureau
3. Communication du CC
 - 3.1 Interpellation des Groupes du CG
 - 3.2 Stratégie du Conseil communal : vue d'ensemble de tous les investissements futurs selon planification financière
 - 3.3 Périmètre scolaire : les besoins
 - 3.4 Périmètre scolaire : les 7 variantes analysées par le CC
 - 3.5 Estimation fiscale selon variantes du périmètre scolaire
 - 3.6 Proposition de constitution de groupes de travail
 - 3.7 Prochaines étapes
 - 3.8 Divers
4. Divers

2 COMMUNICATION DU BUREAU

M. le Président informe qu'il a juste une communication :

Comme il s'agit d'une séance extraordinaire du Conseil général, il a été décidé par le Bureau du Conseil de ne pas procéder, ce soir, à l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023. Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2023 ainsi que de la séance extraordinaire de ce soir seront approuvés lors de notre prochaine séance ordinaire du 3 octobre 2023.

3 COMMUNICATION DU CC

M. le Président passe la parole à **M. le Syndic** pour les communications du Conseil communal.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, **M. le Syndic** souhaite présenter les deux nouvelles personnes engagées à la Commune. Il s'agit de **Mme Lara Lauper**, engagée en tant que responsable des espaces verts et responsable de la déchetterie depuis le 1^{er} juillet 2023 à 90%. Elle est au bénéfice d'un CFC d'horticultrice et de fleuriste et possède plusieurs années d'expérience dans son domaine d'activités. Il lui souhaite la bienvenue et plein succès dans son travail. **Mme Lauper** est accueillie par

applaudissements. **M. Hugo Delabays** est notre nouveau responsable des finances et remplace **Mme Marie-Noëlle Eggertswyler** qui prend sa retraite. Il a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2023 à 100%. Il est au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce avec une maturité professionnelle. **M. Delabays** a ensuite suivi une formation à la HEG et obtenu un Bachelor en économie d'entreprise. Il a effectué son apprentissage et maturité auprès de la Commune de Riaz, il a ensuite travaillé dans divers services de cette Commune avant de travailler pour le Casino Barrière comme contrôleur interne. **M. le Syndic** le félicite et lui souhaite plein succès pour succéder à **Mme Marie-Noëlle Eggertswyler**. **M. Delabays** est accueilli par applaudissements.

Concernant les communications, **M. le Syndic** confirme ce qu'a dit **M. le Président** quant à l'ordre du jour qui a été décidé avec l'ensemble des points présentés. Tous ces points seront étroitement liés à la stratégie du Conseil communal sur les investissements et le périmètre scolaire.

Suite aux communications données par le Conseil communal lors de la dernière séance du Conseil général du 16 mai 2023 sur l'avancement du projet lié au périmètre scolaire, le Conseil communal a reçu plusieurs interpellations de divers Groupes parlementaires et de Membres du Conseil général.

Tenant compte de cela, le Conseil communal a informé le Conseil général le 20 juin 2023, que la procédure du concours d'architecture était momentanément suspendue jusqu'à nouvel avis.

Afin de discuter tous ensemble sur la poursuite de ce projet de très grande importance pour notre Commune, le Conseil communal a immédiatement réuni le Bureau du Conseil général et la Commission financière, le 6 juillet 2023.

Lors de cette réunion très productive, le Conseil communal a pu expliquer sa stratégie, la vue d'ensemble de tous les investissements futurs selon la planification financière communale et les enjeux y relatifs. Les besoins du périmètre scolaire et les 7 variantes analysées par le Conseil communal ont aussi pu être présentés avec les impacts sur la fiscalité. La constitution de groupes de travail a également été proposée par le Conseil communal avec un calendrier des prochaines étapes.

Fort de cette présentation aux Membres du Bureau du Conseil général et de la Commission financière, le Conseil communal a souhaité l'organisation d'une séance spéciale du Conseil général pour présenter ces différents points à l'ensemble de ses Membres.

Le Bureau du Conseil général a accepté cette proposition et la date du lundi 28 août 2023 à 19h.30 a été retenue pour ne pas trop retarder les processus liés à la réalisation du périmètre scolaire.

Le message fut validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 21 août 2023.

Par conséquent, c'est dans un excellent état d'esprit que le Conseil communal présente tous ces éléments à l'ensemble des Membres du Conseil général en vue d'aller de l'avant avec ce dossier d'importance.

Concernant l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 28 août 2023, **M. le Syndic** informe que les interpellation des Groupes vont être reprises en séance et une synthèse de ce qui a été demandé suivra. En point 2, il sera question de la stratégie communale ainsi que la vue d'ensemble des investissements futurs selon la planification financière qui a été mise à disposition sur le site internet. En point 3, il abordera le périmètre scolaire, notamment les besoins inventoriés pour déterminer cet objet. Une analyse de 7 variantes a été faite, elles seront présentées et expliquées ce soir. Au point 5, une estimation fiscale selon les variantes et les impacts de ce périmètre scolaire sera également présentée.

La proposition de constitution d'un groupe de travail a déjà été discutée avec le Bureau et la Commission financière et ce soir, une proposition sera présentée à l'ensemble des Membres. Une information sur les prochaines étapes souhaitées suivra avant de terminer par les divers.

3.1 Interpellation des Groupes du CG

M. le Syndic annonce que le Conseil communal a reçu une interpellation de la part du Groupe GSO. En résumé, le Conseil communal a établi cette synthèse en mentionnant que ces Membres souhaitaient étudier un projet incluant la salle de gym et les abris PC. La suggestion s'inspirait de la Commune de Massonnens qui elle a construit des infrastructures scolaires de 8 salles de classe et une halle de gym pour 8 millions. Il reviendra sur ce point plus tard dans la séance avec quelques explications.

Il y a une demande d'obtenir l'adhésion de tous les acteurs sur le dossier, ce qui est également le souhait de l'ensemble du Conseil communal. Une demande a également été émise pour se déterminer sur le projet le 3 octobre prochain. Comme l'a déjà dit **M. le Syndic**, le Conseil communal a plutôt suggéré une séance extraordinaire pour discuter et expliquer le projet à l'ensemble des Membres.

Une autre interpellation a été transmise par le Groupe AdN demandant de revoir le projet dans sa globalité vu que les deux versions présentées étaient différentes, entre la version de décembre 2022 et les informations communiquées à ce sujet le 16 mai 2023. Il est donc demandé de fournir des explications sur les critères retenus pour prioriser certains éléments avec là aussi, le souhait de former une Commission pour analyser l'ensemble de ce dossier.

Le groupe ecAS souhaite, quant à lui, avoir une vision complète et le calendrier prévu pour le périmètre scolaire et une justification sur les sommes engagées en référence à d'autres projets similaires d'autres communes. Il souhaite connaître les bases de calcul au m³ des infrastructures prévues et demande de prévoir la construction d'une vraie salle de gym répondant aux normes et exigences scolaires cantonales en lieu et place de la salle rythmique qui était projetée tout en restant dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévue. Lors de la précédente législature, un projet d'agrandissement de l'école avait été étudié lequel prévoyait la construction d'une centrale de chauffe, de locaux pour l'édilité, d'une salle de gym, d'une crèche et d'un accueil extrascolaire et de 4 salles de classe et d'une cafétéria pour un coût estimé selon le Groupe ecAS à 8 millions. Des explications seront également données sur ces éléments. L'ecAS souhaite aussi être impliqué plus étroitement, ainsi que le Conseil général, dans ces réflexions et propositions d'aménagement du périmètre scolaire afin d'éviter que les demandes de crédit ne soient le seul moyen de se prononcer sur cet important projet. **M. le Syndic** confirme que le Conseil communal y est favorable.

M. le Syndic revient sur le projet de Massonnens. Le Conseil communal a demandé au Bureau Page de se renseigner sur ce projet afin de pouvoir le comparer. Ce projet de Massonnens avait une estimation des coûts de 8 millions et le programme comprenait 6 salles de classe primaires dont 2 enfantines, 2 salles d'appui, une salle des maîtres, un bureau et une salle de gym simple. Le prix du projet est inférieur car entièrement neuf, sans terrassement, assimilable à une sorte de grande structure de type « pavillons provisoires », contrairement à notre projet qui est beaucoup plus complexe car il se ralliera aux corps de bâtiments existants. Il précise que le projet de Massonnens est constitué de pavillons en bois.

Afin de pouvoir avoir une estimation des coûts, il est nécessaire d'avoir un avant-projet. Le lancement du concours, dans le cadre duquel le coût était un critère déterminant, permettra d'obtenir la meilleure solution afin d'atteindre l'objectif. Une estimation des coûts des avant-projets les plus intéressants pourra d'ailleurs être réalisée dans le cadre du concours. Une fois choisi, une seconde étape consistera à développer le projet qui permettra d'optimiser et préciser les coûts.

La question concernant le calcul des coûts aux mètres, **M. le Syndic** explique que les estimations des coûts du projet de Neyruz ont été pris en compte par m^2 de surfaces de plancher incluant les coûts de frais de constructions (CFC) 1 à 9 allant de CHF 5'200 à 5'500 le m^2 . Ainsi, il ne s'agit pas des coûts au m^3 , mais bien des estimations des coûts au m^2 des surfaces de plancher chauffées.

Finalement, **M. le Syndic** présente le projet Buache et Bosson de la législature précédente. Il avait été présenté, lors d'une des dernières assemblées communales, comme objet d'investissement et financement sous le titre « Aménagement d'une place kiss & go et construction d'un bâtiment pour l'installation de la chaufferie ». Ce qui avait été chiffré, retenu et voté ne concernait que la chaufferie et son bâtiment, pour un montant de CHF 2 millions. Il précise que les montants actuels subissent l'après Covid et la guerre en Ukraine, ceux-ci sont donc nettement plus élevés. Les matériaux tels que bois, béton, matériaux de ferblanterie, etc. sont supérieurs d'environ 20%. Dans les documents du projet Buache et Bosson, la réalisation de la centrale de chauffe a été évaluée à un peu moins de 2 millions, sans compter l'exploitation de la centrale de chauffe. Les plans ont été faits pour les niveaux supérieurs de la centrale de chauffe, par contre aucune estimation des coûts n'a été retrouvée englobant l'ensemble du projet.

Cette implantation n'est, à priori, plus possible avec le projet actuel de Strateg, car il faudrait tourner la salle de 90° comme esquissé sur le plan présenté. Cela impliquerait de devoir développer plus largement le bâtiment dans le terrain avec une incidence financière conséquente. Cela n'est donc plus possible à cause des accords signés avec Strateg et surtout à cause de la délimitation des terrains entre la future zone d'intérêt général (ZIG) que le Conseil communal souhaite créer pour le périmètre scolaire et le terrain vendu à Strateg.

3.2 Stratégie du Conseil communal : vue d'ensemble de tous les investissements futurs

M. le Syndic fait part de la stratégie du Conseil communal de l'ensemble des investissements car au-delà du périmètre scolaire, qui est la priorité de l'ensemble du Conseil communal et de la Commune de Neyruz. Il faut tenir compte de plusieurs projets, dont la crèche et l'AES, qui faisaient partie du projet initial et qui font actuellement l'objet d'une nouvelle analyse nettement moins coûteuse et qui entre dans la stratégie avec une priorité financière. Cela englobe également la Traversée de la route cantonale, le Centre village avec la couverture CFF incluant l'Aigle Noir et un bâtiment de proximité, lequel pourrait être acquis par la Commune pour une planifier le futur et finalement la ZIG Les Simon. S'ajoutent, bien sûr, d'autres projets prévus, mais ceux-ci sont les grands axes des investissements qui seront développés par le Chef des finances, **M. Jean-Noël Gendre**.

M. Jean-Noël Gendre prend la parole pour la présentation des chiffres transmis aux Membres du Conseil général. Une petite synthèse a été faite pour expliquer les projets qui font partie de la planification financière des investissements, ce qui veut dire que ces montants d'un peu plus de CHF 25 millions ne sont pas des crédits votés. Il y a par contre 8 millions de crédits déjà votés et le reste composera la planification financière qui sera mise à jour pour le budget 2024. Cette planification sera présentée à la Commission financière avec une possibilité de fixer des priorités plus pointues sur tous les objets. Ainsi, il ne faut pas prendre cette planification financière comme évangile, il s'agit d'une planification de travail dans le but de ne pas dépasser ces CHF 25 millions d'investissements nets, dont les subventions promises ont été déduites.

Il revient sur quelques positions, dont le périmètre scolaire avec un montant d'environ CHF 13 millions défini dans la version présentée avec la fameuse salle de rythmique contestée. Un autre montant concerne, en partie, l'AES et la crèche qui seraient désormais implantés à la Neyruzienne. Le Conseil communal a pris cette option qui satisfait aussi bien la crèche que l'AES et y dédie un montant de CHF 250'000. Ces chiffres sont en cours de consolidation afin d'être présentés à la séance d'octobre. Toutefois, cette demande de crédit risque de venir assez tôt, avant l'assemblée de décembre, puisqu'il y a tout de

même des subventions possibles pour la crèche et l'AES à condition que tout ce travail soit terminé au plus tard en décembre 2024, sous peine que les subventions d'environ CHF 200'000 tombent à l'eau.

Concernant la ZIG Les Simon, il y a des gros montants prévus, mais pour l'heure pas de décision ni de crédits votés.

Sur le secteur Route d'Onnens Sud, conditionné par la promesse d'achat par Strateg, il reste à consolider les aspects du PAL liés à la zone Village. Ce secteur est impacté par les recours interjetés et toujours ouverts. Il faut donc essayer de rendre cette zone viable afin de pouvoir supprimer les oppositions.

En ce qui concerne la Traversée du village sur la route cantonale, il y a déjà une partie avec un peu plus CHF 8 millions votés, par contre, un autre gros montant viendra et sera proposé. Toutefois, à ce stade, on ne sait en quelle année. Il s'agit de la partie de la Traversée du village impactant le Centre village avec une plaque sur la voie CFF à poser.

Il y a également des rentrées financières avec les prêts qui doivent nous être remboursés par la société Neyergie SA pour un montant de CHF 750'000. Il y a aussi à la zone Le Clédard, partie communale, le retour sur la rampe, dans le cas où ce secteur serait valorisé. Il s'arrête là avec les informations concernant ces chiffres puisque concernant cette planification, c'est la Commission financière qui donnera son avis. Il rappelle qu'il s'agit là d'une planification de travail avec un montant d'investissements d'un peu plus de CHF 25 millions, dont 8 millions sont déjà votés et pour lesquels il faudrait avancer avec les projets validés.

M. le Syndic informe, avant de lancer la présentation sur le périmètre scolaire qu'il est prévu de passer en revue l'ensemble des slides et les questions pourront être posées à la fin de la présentation.

M. le Syndic reprend la parole pour expliquer d'abord ce qui a changé avec la version du périmètre scolaire de décembre 2022. Il indique que la crèche et l'AES ont changé d'emplacement et donnera des informations importantes sur ce sujet plus tard. Les abris PC ne figurent plus dans la planification du périmètre scolaire, toutefois ceci sera repris et débattu par le groupe de travail. Concernant la voirie et déchetterie, il y avait aussi un projet d'agrandissement sur la partie Ouest, mais ce projet a été abandonné puisque la voirie a déménagé dans le local des pompiers, laissant sa place à la future centrale de chauffe.

Par contre, la salle de gym, qui a beaucoup été discutée, a disparu de la version qui avait été retenue par le Conseil communal avec une salle de rythmique à la place d'une salle de gym. Finalement, il y a eu plusieurs variantes/versions analysées avec une salle de gym simple, complémentaire et/ou double. Les raisons étaient principalement financières et au niveau des besoins, cette salle rythmique polyvalente ne remplira pas tous les besoins au niveau scolaire, comme il sera expliqué plus tard pour être parfaitement transparents. Puis, l'administration communale a également disparu du projet initial du périmètre scolaire car finalement, la réflexion s'est aussi portée sur le Centre village comme stratégie possible tenant compte des besoins entre l'Aigle-noir et un bâtiment à proximité qui pourrait être acquis par la Commune.

M. le Syndic va maintenant s'attarder sur l'AES et la crèche qui ont déjà fait l'objet de communications de la part du Conseil communal à l'occasion d'autres séances du Conseil général. Cela a déjà été discuté avec le Bureau du Conseil général et avec la Commission financière en préambule. Il explique que le Conseil communal a renoncé au projet initial qui était prévu dans l'étude de faisabilité du périmètre scolaire. Des contacts ont été pris avec la Coopérative La Neyruzienne pour utiliser des appartements supplémentaires dans l'immeuble à proximité de l'école, à l'Impasse du Chêne 8. Il s'agit d'appartements, locaux annexes, dont les places de parc en sous-sols et celles à l'extérieur pouvant servir de dépose-minutes.

Evidemment, des adaptations des appartements seront nécessaires à moindre coûts et à charge de la Commune. Finalement, l'occupation d'un immeuble entier est visée avec des synergies évidentes entre les différentes structures et avec une proximité de l'école des espaces extérieurs à disposition. Dans le projet initial, un bâtiment de CHF 8 millions était prévu qui intégrait la crèche et l'AES, les abris PC en

sous-sol et une partie de la voirie. Le projet de l'AES et la crèche était estimé à CHF 6 millions. **M. le Syndic** annonce qu'un crédit d'investissement sera demandé le 3 octobre prochain, mais dans la planification financière on peut constater un montant provisoire de CHF 250'000.

Ce montant dévolu à l'aménagement de ces espaces est en train d'être chiffré et précisé. Il est probable qu'il soit légèrement supérieur à CHF 250'000 sans pour autant arriver à des millions.

M. le Syndic informe que l'association le P'tit Bonheur et la Coopérative La Neyruzienne sont favorables à ce projet. La crèche pourra fonctionner sur plusieurs sites et avoir ainsi une bonne capacité d'extension alors que l'AES occupera plus de place dans les appartements à réaménager. Pour rappel, l'AES occupe déjà 3 appartements dans l'immeuble depuis plusieurs années et un appartement supplémentaire depuis cette rentrée scolaire 2023-2024.

Différentes rencontres ont eu lieu entre la Commune et l'association Le P'tit Bonheur pour discuter de ce dossier important et pour aller de l'avant rapidement avec toutes les démarches administratives à réaliser avec le canton, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), les locataires, La Neyruzienne et, surtout, afin d'obtenir les subventions pour la crèche et finalement, pour planifier les travaux dans les délais.

Un dossier a été présenté au SEJ contenant la création de places supplémentaires pour la crèche. Il sera encore affiné avec des plans en surfaces dans le but d'obtenir les autorisations pour exploiter ces places supplémentaires souhaitées par la crèche. Il rappelle les obligations communales de créer des places et d'offrir des espaces en matière de crèche et AES.

En ce qui concerne l'AES, les autorisations avec le SEJ sont déjà réglées et le dossier est maintenant viable.

Les subventions attendues par l'association Le P'tit Bonheur, pour 16 places supplémentaires à la crèche, se montent à CHF 208'000, néanmoins un délai jusqu'au 31 décembre 2024 est accordé pour la création et installation de ces nouvelles places ainsi que pour l'octroi et versement de ces subventions uniques par ces instances. Passé ce délai, il n'y a plus de soutien prévu. Ces subventions seront versées à l'association Le P'tit Bonheur et non pas à la Commune. L'investissement des aménagements à réaliser aux appartements sera pris en charge par la Commune. Les devis sont en cours de calcul et une demande de crédit sera présentée à la séance du Conseil général d'octobre pour défendre le court délai de réalisation.

Pour ne pas manquer les délais des subventions, le gérant de la Coopérative La Neyruzienne a résilié les baux à loyer des appartements de l'Impasse du Chêne 8 au 30 juin 2024 avec une possibilité donnée aux locataires concernés, de rester jusqu'au 31 juillet 2024. Quatre locataires sont concernés.

Les locations sont garanties par la Commune jusqu'à l'installation totale du P'tit Bonheur dans les appartements réaménagés. Le montant à charge de la Commune sera donc variable en fonction des départs des quatre locataires. Cela fait l'objet d'une convention entre la Commune et l'association Le P'tit Bonheur.

Préalablement à la résiliation de ces baux à loyer, la Commune et la Coopérative La Neyruzienne ont rencontré les locataires concernés pour leur expliquer la situation. Une aide communale pour les démarches administratives en vue de retrouver un nouvel appartement et une aide au déménagement a été proposée aux locataires concernés. À noter aussi que si un logement se libère dans les immeubles 2, 4 ou 6 de l'Impasse du Chêne, la priorité leur sera donnée.

Les travaux d'aménagement des appartements libérés sont prévus en été 2024 environ, soit fin juillet-août, de sorte à ce que l'association Le P'tit Bonheur dispose des locaux réaménagés d'ici le 1er septembre avec pour objectif, la rentrée scolaire 2024-2025.

Profitant de la révision du Plan d'aménagement Local (PAL) en cours, la Commune va procéder à un changement d'affectation de zone pour le secteur de la Neyruzienne. En effet, nous nous sommes aperçus, contrairement à la crèche et malgré que l'AES occupe ces appartements depuis plusieurs années, que la situation de l'AES n'est pas conforme à la zone moyenne densité actuelle.

Cet élément n'a jamais été relevé par les anciennes Autorités ni par le Canton, mais le Conseil communal actuel souhaite profiter de la mise à niveau du PAL pour procéder à ce changement indispensable. Après renseignements pris auprès de notre urbaniste et du Service cantonal des constructions (SeCA) ce changement régularisera la situation définitivement. Ainsi, la zone passera, vraisemblablement, de zone moyenne densité à zone Village. Nous ne mettrons pas en ZIG ce secteur, car la zone Village permet autant les logements que les activités de services. Par ailleurs, une mention « activités de services publics » sera ajoutée à la destination de la zone Village où est située la Neyruzienne.

D'ici ce changement, des permis provisoires seront accordés pour les aménagements des appartements, ainsi l'AES, déjà en fonction dans ces appartements, peut continuer ses activités sur place. La crèche n'est concernée par ce problème de zone. Comme vous le constatez beaucoup d'énergie a déjà été déployée pour organiser ce projet très rapidement et surtout pour ne pas manquer les subventions et pour défendre la situation particulière des locataires qui devront quitter leur appartement auxquels allons apporter notre aide. Un d'eux a déjà signifié son congé et partira pour le 30 septembre prochain. Il en restera 3 pour qui trouver des solutions, mais il reste environ une année pour rechercher un appartement avec l'aide de la Commune.

Comme expliqué préalablement, un crédit d'investissement urgent pour réaménager ces appartements sera demandé le 3 octobre prochain. Il est donc très important d'informer sur ce projet crèche/AES puisque cela fait partie des éléments qui ont changé depuis la présentation du périmètre scolaire de décembre 2022. Il souligne que cela fait partie des priorités de la Commune de Neyruz.

M. le Syndic poursuit maintenant en rappelant les besoins qui avaient été signalés lors du premier projet du périmètre scolaire et passe la parole à **Mme Maryline Dafflon**.

3.3 Périmètre scolaire : les besoins

Mme Maryline Dafflon présente, avant de passer la parole à **M. Bernard Kolly**, les besoins du périmètre scolaire.

Elle se réfère à la fiche (tableau ci-dessous) des besoins transmise aux Membres du Conseil général et surtout aux 3 tableaux du haut de cette fiche qui représentent ce qui ne devrait pas trop subir de modifications. Par contre, ce qui concerne la salle de gym, le tableau 4, demandera plus de discussion.

	Nbre actuel	Surface actuelle (m2)	Situation actuelle	Nbre projet	(m2)	Surface projet (m2)	Différence (nbre)	Différence (m2)	Remarques
1 Ecole									
1.01	4	330,4	EE/EP2	5		426,4	1	96,0	yc 1 wc et 1 cuisinette par classe / salles exist. gardent les même m2
1.02	9	632,5	EP1/EP2	13		956,5	4	324,0	norme salle primaire 4 x 81m2 = 324m2 / salles ext. gardent les même m2
1.03	1	31,8	EE	1		31,8	0	0,0	
1.04	1	31,4	EP1	1		90,0	1	58,6	
1.05	1	21,0	CC	2		42,0	1	21,0	en lien avec locaux 1.06
1.06	1	17,0	CC	2		38,0	1	21,0	en lien avec locaux 1.05
1.07	2	26,1	CC	3		49,1	1	21,0	norme salle spécialisée = 21m2
1.08	0	0,0		2	21,00	42,0	2	42,0	
1.09	2	71,2	EP1/CC	2		71,2	0	0,0	dans les combles EP1
1.10	4	80,0	EE/EP1/CC	5		100,0	0	20,0	
1.11	3	183,0	EP1	5		405,0	2	222,0	ACT/ACM 60m2 + rangement 21m2
Total Ecole		1426,4				2251,9		825,6	
2 Bibliothèque modulable									
2.01	1	52,0	EP1	1		100,0	1	48,0	
2.02	0			1		20,0	1	20,0	en lien direct avec la bibliothèque
2.03	0			1		60,0	1	60,0	en lien direct avec la bibliothèque, avec accès indépendant
Total Bibliothèque		52,0				180,0		128,0	possibilité de transformation en 2 salles de classe (EE et EP)
3 Aménagements extérieurs scolaires									
3.01	1	450,0				450,0	1		selon projet pour environ 450 élèves
3.02									selon projet pour environ 450 élèves
3.03							1		
Total Aménagements extérieurs		450,0				450,0			
4 Salle de rythmique									
4.01				1		216,0	1	216,0	idéalement 18m x 12m, H = 3.00m
4.02				1		40,0	1	40,0	en lien direct avec la salle, équipé d'une porte basculante
4.03				1		20,0	1	20,0	en lien direct avec la salle, accès indépendant
4.04				2	25,0	50,0	2	50,0	avec douches
4.05				1		5,0	1	5,0	équipement: banc, patère, armoire, petite table, 1 chaise
4.06				1					
4.07				2			2		nombre, selon normes
4.08				1			1		nombre, selon normes
4.09				1			1		nombre, selon normes
4.10				1			1		nombre, selon normes
Total Sport		0,0				331,0		331,0	

programme, état du 17.05.2023, FP

Pour la partie école, **Mme Maryline Dafflon** donne lecture des éléments figurant sur les 3 premiers tableaux. Concernant la salle de rythmique donc l'option 1, avec 216 m² plus le local de rangement, cuisinette, etc. (tableau partie 4) pour un total de 331 m².

Elle reprendra la parole plus tard pour expliquer toutes les différentes variantes issues de celle-là. Comme expliqué par **M. le Syndic**, la crèche et AES ont été supprimés de cette option et les abris PC n'ont pas été mis, mais l'idée est de les mettre, par la suite, ailleurs. Pour la partie voirie et déchetterie, l'idée est de réaliser une halle de stockage à la Carrida, raison pour laquelle cet objet n'est pas présenté dans cette variante. La salle de gym est devenue la salle de rythmique et puis l'administration communale pourrait trouver sa place plutôt dans le centre village. Ceci est une option qui soulage un peu la dimension de ce projet avec des conséquences financières plus légères. Elle passe la parole à **M. Bernard Kolly**.

M. Bernard Kolly prend la parole et informe qu'actuellement, il y a 15 salles de classe ouvertes en comptant les 2 pavillons, dont 4 EE et 11 EP. Au 25 mai 2023, date à laquelle ont été arrêtées les inscriptions, les élèves physiques (légaux) étaient au nombre de 296 élèves. Il explique que c'est le nombre d'élèves légaux qui constituent les salles de classe. Dans le futur, selon l'étude Microgis, en 2035, il faudra 18 salles. Ainsi, en 2040, il faudrait au total 20 salles de classe pour 390 élèves physique (légaux) pour un nombre d'habitants de 3'350 en 2040 comme projeté par l'étude Microgis.

Explications extraites de la présentation

Actuellement, nous avons :

- **15 salles de classe ouvertes** (en comptant les 2 pavillons) = 4 EE + 11 EP
- **282 élèves physiques (296 élèves légaux)** au 22.05.2023

Dans le futur :

- **2035 : 18 salles** (5 EE + 13 EP). *Microgis prévoit 19 classes (3'100 hab. en 2030 / est-ce réaliste ou pas ? sera réévalué par le futur GT)*
- **2040 selon Microgis : 20 salles** (5EE + 15EP), pour **390 élèves physiques (402 élèves légaux) (3'350 hab. en 2040)**

M. Bernard Kolly détaille maintenant les besoins pour les heures de sport et présente les données ci-dessous :

2023 : 15 salles de classe ouvertes = 4 EE + 11 EP

- 3h de gym ou 2h de gym + 1h piscine (heures étant des périodes de 45 min environ)
- 2 périodes de gym + 1 période de piscine
- Actuellement à disposition: 28 périodes de gym à dispo + 14 périodes de piscine

2040 : 20 salles (5EE + 15EP) :

- 40 périodes de gym + 20 périodes de piscine pour autant qu'on arrive à trouver des disponibilités
- Il manque donc 12 périodes de gym

M. Bernard Kolly explique, qu'avec la salle de rythmique, 1 heure uniquement peut être comptée comme heure de sport selon le règlement de l'aménagement de salle spéciale en lien avec l'éducation et le sport (mai 2013). Ainsi, l'extrait ci-dessous détaille l'évolution :

2023 : 15 salles de classe ouvertes = 4 EE + 11 EP

- Actuellement à disposition: **28** périodes de gym à dispo + 14 périodes de piscine

2040 : 20 salles (5EE (1H/2H)+ 15EP) :

- **40 périodes de gym + 20 périodes de piscine** pour autant qu'on arrive à trouver des disponibilités
- Avec la salle de rythmique : **5 périodes** peuvent être utilisés
- 40 périodes - 5 périodes dans la salle de rythmique = **35** périodes nécessaire en salle de gym.
- **Il manque donc 7 périodes de gym avec l'option salle rythmique**

Nb: cette salle peut servir à différents besoins extra-scolaires

M. Bernard Kolly explique qu'avec les besoins en 2040, à savoir 56 périodes, la salle de gym permettrait d'absorber ces besoins.

Il présente le tableau d'occupation 2022 démontrant les périodes utilisées. Si on réalise une salle de rythmique, cela veut dire que l'on peut déplacer les périodes de mercredi matin et quelques heures le mardi ce qui permettrait de libérer quelques périodes. Au vu du règlement et sachant qu'une salle de rythmique ne compense que 1 heure de sport et non 2, l'option de salle de gym actuel en salle de rythmique ne couvre pas les besoins en 2040, il faudrait donc une salle de sport.

Si les moyens financiers ne permettent pas de financer cette deuxième salle de sport, l'option salle de rythmique serait envisageable. Les 7 périodes manquantes pourraient, en effet, être effectuées à l'extérieur, par exemple au Centre sportif Les Simon ou à la Place rouge. Au niveau des périodes « piscine », il faudra aussi arriver à trouver des heures, ce qui ne sera pas chose aisée.

M. Bernard Kolly montre à l'écran, sans entrer dans les détails, les tableaux d'occupation hebdomadaire ainsi que les occupations du samedi et du soir.

3.4 Périmètre scolaire : les 7 variantes analysées par le CC

Mme Maryline Dafflon reprend la parole pour la présentation des 7 variantes analysées par le Conseil communal, lesquelles ont été présentées en juillet aux Membres du Bureau. Pour la bonne compréhension, elles ont été regroupées.

Variante 1 : salle de rythmique (EE, EP et sans assainissement au Complexe) : CHF 13,4 millions.

Variantes 2 et 3 rassemblées : avec salle de sport supplémentaire sur le local voirie, avec 2 vestiaires supplémentaires (avec ou sans abris PC) CHF 20.4 millions / 18.8 millions.

Variantes 4 et 7 : avec une salle double sur la voirie et avec des abris PC (sans ou avec agrandissement du complexe communal). CHF 23.5 millions / 24.2 millions.

Variantes 5 et 6 rassemblées : salle de sport supplémentaire et indépendante, avec des abris PC et sans assainissement du complexe scolaire (sans ou avec vestiaires complémentaires) CHF 19.2 millions / CHF 20.4 millions (coûts sous réserve d'une obligation d'assainissement du complexe estimé à CHF 1.1 millions).

Elle précise que dans la variante 5 et 6, un assainissement serait à prévoir comme demandé par la loi également au niveau énergétique.

Elle détaille maintenant les options et informe que ce qui est illustré en couleur sur les slides, c'est ce qui va changer dans les 7 versions.

Option 1 avec salle de rythmique concernant les bâtiments EE et EP uniquement

Total CHF 13,4 millions comprenant :

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- **Salle rythmique, nb 4 = CHF 2'300'000.-**
- Divers et imprévus: CHF 820'000.-

Elle souligne que, l'idée étant d'implanter la salle de rythmique adjacente à l'école primaire et enfantine, cela ne toucherait pas le complexe communal et donc il n'y aurait pas besoin d'assainir le bâtiment du complexe communal.



Mme Maryline Dafflon présente l'option 2 qui est la plus proche de ce qui a été présenté en décembre.

Option 2 avec salle de sport supplémentaire (à la place de la salle de rythmique), 2 vestiaires et abris PC, les bâtiments EE, EP et le complexe communal sont concernés

Total CHF 20,4 millions comprenant :

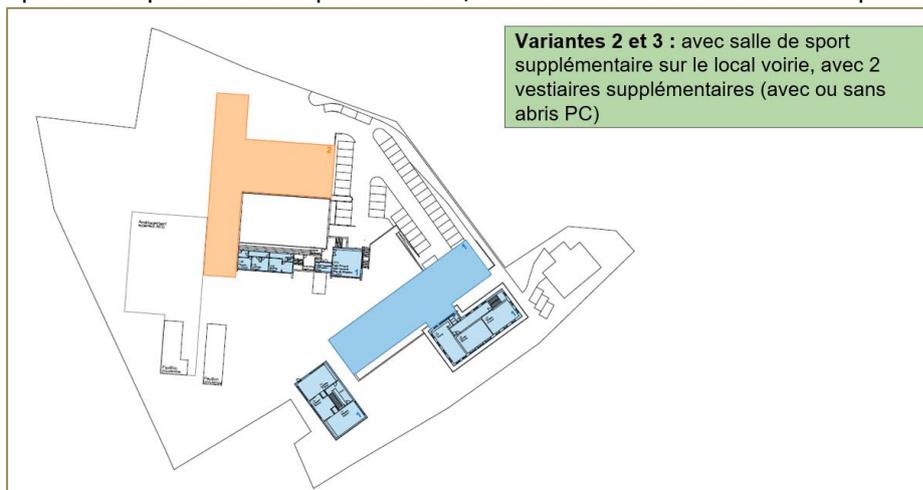
- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (complexe communal): CHF 1'100'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Salle de sport supplémentaire à 846m2, vestiaires compris et office/buvette 19m2: = CHF 6'050'000.-
- Abris PC (agrandissement de 510m2 à 956m2) = CHF 1'500'000.-
- Divers et imprévus: CHF 1'470'000.-

Option 3 avec salle de sport supplémentaire (à la place de la salle de rythmique), 2 vestiaires et SANS abris PC. Les bâtiments EE, EP et le complexe communal sont concernés

Total CHF 18,8 millions

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (complexe communal): CHF 1'100'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Salle de sport supplémentaire à 846m2, vestiaires compris et office/buvette 19m2: = CHF 6'050'000.-
- Divers et imprévus: CHF 1'370'000.-

Après avoir présenté les options 2 et 3, elle commente la situation d'implantation de ces 2 options.



Option 4 avec salle double à la place d'une salle supplémentaire et avec abris PC

Total : CHF 23,5 millions

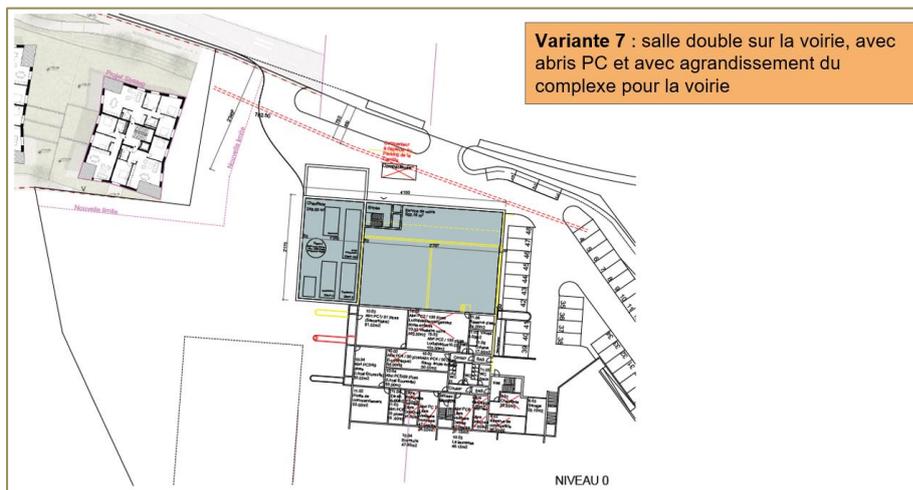
Mme Maryline Dafflon explique que cette variante, avec salle double, amène une plus-value conséquente, notamment dû au fait qu'il faut démonter la toiture pour cette réalisation.

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (complexe communal): CHF 1'100'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Abris PC (agrandissement de 510m2 à 956m2) = CHF 1'500'000.-
- Salle de sport double à 846m2, 4 vestiaires (plus-value de CHF 3'000'000.- selon estimation du 3 décembre 2022): = CHF 9'050'000.-
- Divers et imprévus: CHF 1'570'000.-



Option 7 avec salle double avec agrandissement du complexe communal au Nord et avec abris PC
Total : CHF 24,2 millions

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (complexe communal): CHF 1'100'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Abris PC (agrandissement de 510m2 à 956m2) = CHF 1'900'000.-
- Salle de sport double : env. 1'700 m2 SP x CHF 5'500.-/m2 = CHF 9'295'000.-
- Divers et imprévus : CHF 1'625'000.-



Mme Maryline Dafflon explique que la suggestion du Bureau Page pour l'option 7, serait de changer de place la voirie et la centrale de chauffe, toutefois cette idée n'est pas viable étant donné que celle-ci sera déjà construite dans l'autre bâtiment.

Option 5 avec salle supplémentaire, abris PC développée de manière indépendante au complexe communal

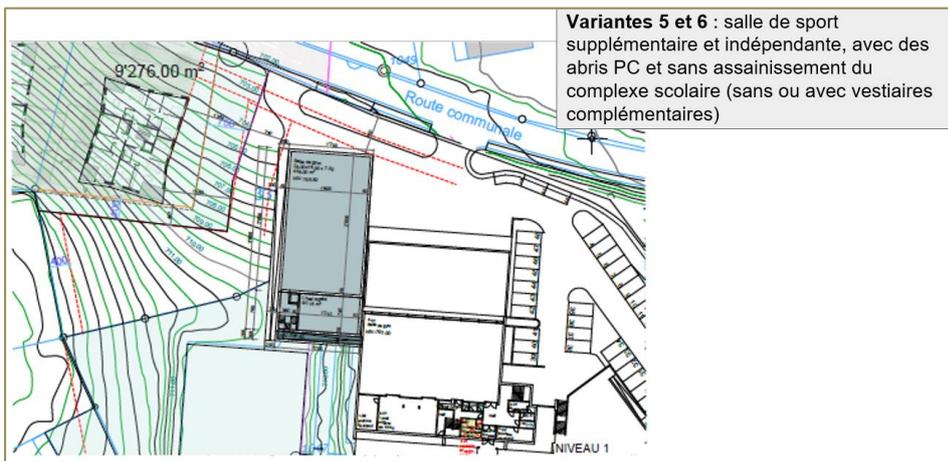
Total CHF 19,2 millions

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Abris PC (agrandissement de 510m2 à 956m2) = CHF 1'500'000.-
- Salle de sport simple, selon programme : CHF 6'050'000.-
- Divers et imprévus: CHF 1'370'000.-

Option 6 avec salle supplémentaire, abris PC développée de manière indépendante au complexe communal + 2 vestiaires complémentaires à neuf pour la salle de gym existante

Total : CHF 20,4 millions

- Assainissement bâtiments existants selon CECB+ (école primaire et enfantine): CHF 1'260'000.-
- Agrandissement école (volume chauffé) : selon programme, nb 1,01 à 1,12 = CHF 6'300'000.-
- Agrandissement école (non chauffé) : selon étude de faisabilité = CHF 1'295'000.-
- Transformations intérieures bâtiments EE et EP existants: selon étude de faisabilité = CHF 440'000.-
- Agrandissement Bibliothèque : selon programme, nb 2 = CHF 985'000.-
- Agrandissement extérieur scolaire : selon programme, nb 3 = compris dans les prix unitaires par m2
- Abris PC (agrandissement de 510m2 à 956m2) = CHF 1'500'000.-
- Salle de sport simple, selon programme : CHF 6'050'000.-
- 2 vestiaires supplémentaires pour salle de gym existante, et liaison au complexe communal : CHF 1'100'000.-
- Divers et imprévus: CHF 1'470'000.-



Avec la présentation de l'option 6, **Mme Maryline Dafflon** a terminé la présentation de toutes les options. Elle renvoie à la fiche transmise contenant le résumé de toutes les options et passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre** pour la partie estimation fiscale de ces variantes.

3.5 Estimation fiscale selon variantes du périmètre scolaire

M. Jean-Noël Gendre présente cette partie expliquant les incidences sur le coefficient fiscal d'équilibre de ces variantes. Les données mises en place sur ce tableau sont sur 20 ans car, mis à part ce qui serait réalisé sur le local de la voirie actuelle, ce sera le concours qui donnera l'implantation et qui optimisera la situation de ces bâtiments. Il informe que ce tableau contient les différences avec le premier projet avec la salle de rythmique, donc les plus-values avec salle de gym, les abris PC et autres. Il relève aussi l'avantage de pouvoir toucher des subventions des abris PC d'environ CHF 600'000. Figure aussi le coefficient fiscal d'équilibre, c'est ce qui permettrait d'atteindre un budget équilibré.

Périmètre scolaire	Version 1	Version 2	Version 3	Version 4	Version 7	Version 5	Version 6
		avec salle de sport suppl., vestiaires, abris PC	avec salle de sport suppl., vestiaires, sans abris PC	avec salle double à la place de salle suppl., avec abris PC	avec salle double avec agrandissement du Complexe au Nord, avec abris PC	avec salle supplémentaire, avec abris PC, développée de manière indépendante au Complexe	avec salle supplémentaire, avec abris PC, développée de manière indépendante au Complexe + 2 vestiaires complém. à neuf p/salle gym existante
Ecole (EP et EE)							
Assainissement bâtiments existants EP/EE	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00	1 260 000,00
Assainissement bâtiments existants Complexe	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00
Agrandissement école (volume chauffé)	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00
Agrandissement école (volume non chauffé)	1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00	1 295 000,00
Transformations intérieures bâtiments existants EP/EE	440 000,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
Agrandissement Bibliothèque	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00
Agrandissement extérieur scolaire	yc	yc	yc	yc	yc	yc	yc
Salle ... (indiquée sous ligne 2)	2 300 000,00	6 050 000,00	6 050 000,00	9 050 000,00	9 295 000,00	6 050 000,00	6 050 000,00
Abris PC suppl. 446 m2	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 900 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
2 vestiaires supplémentaires p/salle de gym existante et liaison au Complexe					0,00		1 100 000,00
Divers et imprévus	820 000,00	1 470 000,00	1 370 000,00	1 570 000,00	1 625 000,00	1 370 000,00	1 470 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	13 400 000,00	20 400 000,00	18 800 000,00	23 500 000,00	24 200 000,00	19 200 000,00	20 400 000,00
Participations de tiers (subventions classes 467376, halle 231336, abris PC 600'000, etc.)	-467 000,00	-1 300 000,00	-700 000,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00
TOTAL NET	12 933 000,00	19 100 000,00	18 100 000,00	22 200 000,00	22 900 000,00	17 900 000,00	19 100 000,00
<i>Différence versions 2 à 7 avec version 1 :</i>		<i>6 167 000,00</i>	<i>5 167 000,00</i>	<i>9 267 000,00</i>	<i>9 967 000,00</i>	<i>4 967 000,00</i>	<i>6 167 000,00</i>
Sans autres modifications des investissements indiqués dans PF							
= total net de la planification financière investissements 2023/2031 :	25 552 450,00	30 619 450,00	29 619 450,00	33 719 450,00	34 419 450,00	29 419 450,00	30 619 450,00
Taux d'impôt d'équilibre à long terme dès 2029	87,26	89,72	89,29	90,94	91,18	89,24	89,72

Il commente le tableau des estimations fiscales des variantes (ci-dessous) et rappelle la différence, confortable, entre le budget et les comptes. On voit que les variantes 4 et 7 nous amèneraient à un coefficient fiscal d'équilibre, dès 2029, d'un peu plus de 90 centimes. On constate que les autres variantes, en tenant compte de la marge de manœuvre entre les budgets et les comptes - avec environ 5% de différence - rend relativement optimistes. On constate, qu'avec la salle de rythmique, on atteint un taux fiscal d'équilibre qui serait plus bas. Il faut donc se déterminer et savoir si l'on peut tolérer une légère augmentation fiscale pour satisfaire certains besoins au service de notre population.

Numéro de la variante	Périmètre scolaire, subventions soustraites (en CHF mio)	Total net de la planif. financière inves. 2023/2031 (en CHF mio)	Taux d'impôt d'équilibre à long terme dès 2029
1	12,9	25,5	87,26
2	19,1	30,6	89,72
3	18,2	29,6	89,29
4	22,2	33,7	90,94
7	22,9	34,4	91,18
5	17,9	29,4	89,24
6	19,1	30,6	89,72

3.6 Proposition de constitution de groupe de travail

M. le Syndic remercie ses Collègues pour ces présentations. Il y a effectivement beaucoup de chiffres et de réflexions à faire sur ces différentes variantes. Pour partager ces réflexions et pour faire les bons choix, selon le souhait de beaucoup d'entre vous, il a été pensé de constituer plusieurs groupes de travail. Le Conseil communal va finalement prioriser un groupe de travail unique pour le périmètre scolaire, même si initialement, comme discuté avec le Bureau, il avait été imaginé créer 3 groupes de travail, dont 1 pour le périmètre scolaire, 1 pour l'Aigle-noir et Centre village et 1 pour le Centre Les Simon.

Ces groupes de travail « Aigle-noir » et « Centre Les Simon » vont probablement s'insérer plus tard dans le temps, une fois que le périmètre scolaire sera défini et surtout dès que le groupe de travail aura présenté au Conseil général une ou deux variantes sur lesquelles se déterminer.

Ainsi, dans la priorisation définie, le groupe de travail pour le périmètre scolaire sera constitué, comme discuté avec le Bureau, de 14 personnes, soit :

GT Périmètre scolaire (14) :

- CC (4) : JPC, MDA, JNG, BKO
- 1 ComFin
- Membres des groupes (4) + 1 petite liste
- 1 CSL
- 1 Entraide
- 1 3E
- 1 Conseil des parents / Directeur école

Le délai pour le retour au Conseil communal, des noms à transmettre par les Groupes et les Commissions, est fixé au 11 septembre 2023. Cela permettra de valider la constitution de ce groupe de travail lors de la séance du Conseil communal suivant le 11 septembre. Une date, pour une première réunion du groupe de travail, a déjà été fixée pour le 21 septembre à 18h30, durant laquelle il sera question de calendrier et d'organisation. La mission de ce groupe de travail sera de reprendre l'ensemble des variantes, de les analyser et de délibérer, peut-être, sur d'autres variantes selon les besoins et explications données ce soir. A la fin de leur travail, une, voire plusieurs variantes à choix seront présentées au Conseil général.

M. le Syndic présente maintenant la composition du groupe de travail pour l'Aigle-noir :

GT Aigle Noir (17) :

- CC (4) : JPC, MDA, JNG, JMS
- 1 ComFin
- Membres des groupes (4) + 1 petite liste
- 1 CSL
- 1 Entraide
- 1 3E
- Sociétés (4) (Cordiale, Ecu, Chanson Moulin, Théâtre)

Pour ce groupe, le Bureau et la Commission financière ont précisé, qu'en l'état actuel pour le postulat déposé, le Conseil communal est compétent pour aller de l'avant sur cette thématique, seul, avec l'aide éventuelle des sociétés locales. Toutefois, dans une analyse plus large, le Conseil communal souhaite mettre sur pied un groupe de travail qui englobe un plus large périmètre qu'uniquement le bâtiment de l'Aigle-noir. Ainsi, il faudrait appeler ce groupe de travail « Centre village ». Même si ce n'est pas la priorité de ce soir, cela fait partie des communications importantes et de la volonté du Conseil communal d'associer tous les acteurs concernés.

Quant au groupe de travail Les Simon, il réunit aussi les acteurs concernés et sera mis sur pied qu'une fois le PAL débloqué, puisque comme déjà annoncé, pour ce secteur, nous devons d'abord faire valoir, par procédure, le territoire d'urbanisation qui a été retenu pour cette zone de sorte à pouvoir le développer et surtout traiter le déplacement du terrain.

GT Simon (18) :

- CC (4) : KSA, JPC, JNG, JMS
- 1 ComFin
- Membres des groupes (4) + 1 petite liste
- 1 CSL
- 1 Entraide
- 1 3E
- Sociétés (5) (FC, TC, Pétanque, Jeunesse, Ecu)

M. le Syndic relève que cela représente, en effet, de grands groupes de travail. 14 personnes pour le périmètre scolaire, mais vu les enjeux pour la Commune, il est nécessaire d'avoir cette représentation. Il est évident que ce périmètre scolaire s'inscrit dans la stratégie du Conseil communal et comme relevé, il

y a d'autres investissements à considérer, comme entre autres, la Route cantonale, l'AES et crèche, Les Simon ou encore, le Centre village.

3.7 Prochaines étapes

M. le Syndic informe que les prochaines étapes s'inscrivent dans un calendrier discuté avec le Bureau Page et qui pourront évoluer dans le temps en fonction des travaux du futur groupe de travail sur le périmètre scolaire.

Mme Marylin Dafflon présente les prochaines étapes résumées ainsi :

- Constitution du GT : 11.09.2023
- Première séance du GT : 21.09.2023
- Validation de la variante par le CG (décembre 2023 ou autre séance à fixer)
- 2024 : 1ère réunion du Jury afin de définir le cahier des charges (critères du concours incluant l'analyse des coûts) + validation avec la SIA (un mois)
- 2024 : Lancement du concours (4 mois) et rendu des projets par les concurrent-e-s
- 2024 : Analyse des dossiers: 1 mois
- 2024 : Présentation des résultats du concours (selon recommandations du jury au maître d'ouvrage MO)
- 2024 : Vernissage des maquettes (des projets non retenus)
- 2024/2025 : Votation du crédit d'investissement par le CG
- 2024/2025 : Nomination de la Commission de bâtisse
- 2024/2025 : Déploiement du projet, avec la Commission de bâtisse proposant l'adjudication des mandats
- 2025 : Mise à l'enquête, préparation à l'exécution
- 2026 : Chantier

Les Membres du jury sera composé de :

- **Membres non-professionnels, avec droit de vote : 3 personnes (JPC, MDA, BKO)**
- **Membres professionnels, avec droit de vote : 4 personnes (*bureaux d'architectures: Wolff Obrist Architectes ; FAZ architectes ; Bart & Buchhofer Architekten ; Lutz architectes*)**
- Membre non-professionnels suppléants, sans droit de vote : **KSA**
- Membre professionnel suppléant, sans droit de vote : **Architecte Page**
- Expert-e invité-e, sans droit de vote : **Michel Pochon, Directeur école**
- Expert-e invité-e, sans droit de vote : **Président-e du CG**

M. le Syndic relève cet ambitieux calendrier, mais souligne que rien n'est figé et qu'il faut prendre le temps de l'analyse pour finalement réaliser le meilleur projet pour ce périmètre scolaire qui aura un impact considérable sur l'avenir de la Commune, de nos enfants ainsi que de la population et évidemment, un impact certain sur notre fiscalité. Le groupe de travail va, à la fin, présenter au Conseil général, une ou des variantes, permettant de se déterminer en parfaite connaissance de cause.

Concernant les Membres du jury du concours, **M. le Syndic** informe sur la réflexion menée avec le Bureau Page pour aboutir à la constitution du jury présenté.

M. le Syndic en a terminé avec la présentation préparée par le Conseil communal à l'attention du Conseil général qui, in fine, se déterminera sur le projet définitif. Il conclut en disant : « Ce n'est qu'ensemble, que le meilleur projet se réalisera ». Il passe la parole à **M. le Président** pour la gestion de cette séance.

M. le Président remercie le Conseil communal pour sa présentation, pour le souci de transparence et pour les avoir inclus dans ces réflexions ainsi que dans les prochaines étapes qui sont très importantes pour le choix de la meilleure variante.

3.8 Divers

M. le Président annonce 2 divers dans l'ordre du jour, dont un premier qui est lié à la communication du Conseil communal et ouvre le débat aux groupes ou un parlementaire à titre individuel souhaitant intervenir. Le Bureau du Conseil a reçu une intervention par écrit émanant de **M. Frédéric Pythoud** du groupe ecAS, à qui **M. le Président** passe la parole.

M. Frédéric Pythoud remercie le Conseil Communal pour sa présentation, claire, précise, et chiffrée, des différentes variantes d'extension du périmètre scolaire. Je le remercie également pour la démarche ouverte et participative qu'il a décidée dans ce dossier important pour notre village. Cette démarche va au-delà des prérogatives qui sont attribuées au Conseil Général, et je l'en remercie chaleureusement.

Parmi toutes les variantes proposées, il y a une variante qui est cependant discrète : celle de la salle polyvalente. Lors des discussions que j'ai pu mener avec de nombreuses personnes dans le village, j'ai constaté que ce sujet conduit souvent à de grandes crispations, voire à des craintes viscérales. On entend souvent qu'une salle polyvalente serait en concurrence avec l'Aigle Noir, et que sa réalisation serait l'arrêt de mort de l'Aigle Noir.

Je pense pour ma part qu'il n'en est rien. La salle de l'Aigle Noir est une salle d'une capacité de 50 à 300 personnes suivant les configurations. Elle est conviviale, chaleureuse, sympathique, et prête à l'emploi. A ce titre, elle est pleinement adaptée à la majorité des événements de notre village. Par contre une salle polyvalente offre un volume et une surface beaucoup plus grands. Une salle polyvalente peut être utilisée pour des événements exceptionnels de plus grande envergure, en principe également sur des périodes très limitées puisque devant servir de salle de sport le reste du temps. A ce titre, ces deux types de salles sont très complémentaires, et je suis convaincu que la salle de l'Aigle Noir, avec un toilettage adapté, voire plus, aura l'occasion de nous faire encore vivre de nombreux moments de partage et d'émotions. Je pense aux théâtres des Ecureuils et de la troupe des Amis du théâtre de Neyruz, qui laissent souvent leur infrastructure sur place pendant plusieurs semaines. Je pense également aux soupers des sociétés, aux réunions de partis, aux événements privées, aux soupes de Carême, aux séances communales, aux séances de Conseil général, et j'en passe.

Si une salle polyvalente était construite la Commune, propriétaire de la salle, aurait toute la liberté d'édicter un règlement d'utilisation qui dit par qui, quand, et comment est utilisée la salle. Ce règlement pourrait également comprendre, au cas où des banquets seraient organisés, l'attribution exclusive du service traiteur au restaurant de l'Aigle Noir.

Je ne souhaite pas affirmer que Neyruz a besoin d'une salle polyvalente maintenant. Mais je soutiens que dans l'éventualité où une seconde salle de gymnastique/rythmique est construite, l'option de la polyvalence doit être considérée sérieusement, qu'elle soit réalisée tout de suite ou plus tard. Elle permet de valoriser les investissements en leur donnant une utilisation mixte, et elle contribue ainsi à en faire des investissements plus durables. Il remercie pour l'attention portée à son intervention.

M. le Président remercie pour cette intervention et demande s'il y aurait un autre groupe ou un parlementaire à titre individuel qui souhaiterait intervenir ?

M. le Président passe la parole à **Mme Valérie Michel Dousse** qui souhaite intervenir.

Mme Valérie Michel Dousse tient, en préambule, à remercier le Conseil communal d'avoir entendu leur requête et d'avoir constitué un groupe de travail, car elle est persuadée que les grands projets ont plus de chances d'aboutir, à tous les stades du processus, lorsque l'intelligence collective est mise à contribution.

Mme Valérie Michel Dousse pose les questions suivantes :

- Que comprend l'assainissement de l'école ?
- Pourquoi transformer les classes intérieures EE et EP, donc tous les bâtiments ?
- Pourquoi agrandir la bibliothèque puisque des statuts ont été adoptés pour pouvoir créer des infrastructures régionales, alors que d'un autre côté, on projette d'investir 1 million pour une bibliothèque. Il avait déjà été soulevé de se mettre en réseau avec la BRA qui est proche et que les habitants de Neyruz utilisent déjà ?
- On constate à ce jour, après 2 ans, que les pavillons posés sont toujours vides, que l'on aura moins d'élèves que l'an dernier. On envisage 3'550 habitants d'ici 2040 à Neyruz, on parle qu'on a toujours une mise à disposition de logements suffisants pour accueillir la population, que le prix des terrains augmente jusqu'à CHF 900/m², comment Neyruz pense attirer des familles avec enfants avec des logements aussi élevés ?

M. le Président remercie **Mme Valérie Michel Dousse** pour son intervention et demande qui des Membres du Conseil communal peut répondre aux diverses questions.

Mme Maryline Dafflon prend la parole pour répondre sur l'agrandissement de l'école et informe que la Commune a procédé à un CECB+ de ses bâtiments, à l'exception du bâtiment aux Simon, soit une évaluation faite par des experts en énergie pour savoir quels sont les bâtiments à rénover afin qu'ils soient en classe, minimum B ou A. Actuellement la plupart sont en C ou D. Elle transmettra la documentation y relative aux Membres du Conseil général.

Quant aux transformations des classes de l'école enfantine et primaire, le but est d'avoir des salles qui sont conformes aux nouvelles règles et aux m² exigés, car dès qu'une transformation ou agrandissement se fait, tout est soumis à ces exigences. Il en va de même pour la bibliothèque et pour cette thématique passe la parole à **Mme Katuscia Sansonnens**.

Mme Katuscia Sansonnens informe, comme déjà expliqué à plusieurs reprises suite à diverses questions, qu'il y a des directives concernant ces métrages. S'agissant d'une bibliothèque mixte qui est utilisée par l'école et des personnes privées, les directives ont été suivies. Il n'est donc pas possible de scinder en deux si nous avons besoin de salles de classe supplémentaires. C'est donc le bon sens qui s'applique et le Conseil communal s'est orienté vers cette grande pièce disponible à nos besoins. Puis, il y aura plus de salles, donc plus de livres et de revues à disposition, il peut aussi y avoir des activités extra-scolaires dans la bibliothèque, lesquels se font actuellement dans les salles de bricolage. En agrandissant la bibliothèque, ces activités seront possibles. Il y a également une étude, faite par le Syndic d'Avry, sur la mise en réseau de diverses bibliothèques des communes de Sarine-Ouest qui démontre qu'en agrandissant leur école, les Communes peuvent y installer des bibliothèques. Actuellement la proximité pour les élèves pouvant s'y rendre à pied, sans transport est une priorité et un avantage. Le but étant de ne pas fermer les bibliothèques et permettre aux enfants de s'y rendre après l'école et durant les jours de congé. L'agrandissement permet plus d'emploi et de modularité.

M. Bernard Kolly prend la parole pour compléter les réponses. Il explique, que l'évolution du nombre d'habitants à horizon 2040 est basé sur l'étude Microgis dans laquelle il apparaît qu'en 2040, Neyruz comptera environ 3'300 habitants. Tout a été pris en compte et il fallait bien une base de calcul pour déterminer le nombre de classes à projeter, sous réserve, en effet, d'une marge d'erreur possible.

Mme Valérie Michel Dousse reprend la parole et demande si la zone du Sécheron a été prise en compte dans cette estimation ?

M. Bernard Kolly explique que le calcul prend également en compte tous les secteurs constructibles selon le PAL.

M. Jean-Noël Gendre complète ces informations. Il informe que la Commune a examiné tous les projets en cours avec permis délivrés et possibles à futur, donc cela veut dire qu'au plus tard au 1^{er} semestre 2027, les projets concrets amèneront un total d'environ 3'000 habitants. Si Onnens Sud démarre, le secteur compte 130 logements, c'est au minimum 260 habitants. Si le Sécheron démarre, cela augmente aussi ces chiffres. Il estime que cette vision doit être évaluée au moins à horizon 2040. Ces chiffres seront transmis au groupe de travail afin qu'il puisse faire les propositions adéquates.

M. le Président remercie le Conseil communal pour les réponses apportées et demande à **Mme Valérie Michel Dousse** si elle est satisfaite des réponses reçues ?

Mme Valérie Michel Dousse répond par l'affirmative.

M. le Président demande s'il y aurait un autre groupe ou un parlementaire à titre individuel qui souhaiterait intervenir ?

M. Jean-Jacques Friboulet demande la parole et remercie d'abord le Conseil communal pour son travail et les variantes présentées qui sont précises et vont permettre d'avancer dans les projets. Il a une question sur la fiscalité, par rapport au taux fiscal calculé, quelle est la date l'échéance prise ?

M. Jean-Noël Gendre répond qu'en effet, la date est bien 2029. En principe c'est à la fin de la construction que l'on commence à payer les intérêts des amortissements.

M. Jean-Jacques Friboulet trouverait intéressant, avec les chiffres proposés, de voir le pourcentage d'augmentation par rapport aux chiffres actuels. Ce n'est pas du tout par négativité, mais il trouve que le village doit investir et s'occuper de sa jeunesse. Ce serait plus clair pour le Conseil général de voir ce que cela représente. Selon lui, on devrait être entre 8% et 11% d'augmentation. Ce n'est pas neutre, car entre 87 et 91, cela représente une augmentation considérable. Est-ce qu'il se trompe ?

M. Jean-Noël Gendre ne pense pas que l'ancien professeur d'université se trompe. Les calculs sont exacts, il s'agit là des nouvelles positions et des coefficients fiscal d'équilibre qu'il faudra aussi travailler avec la Commission financière. Ces chiffres seront consolidés lorsque seront présentées les variantes retenues. Il est clair que pour la variante 4 et 7, il voit difficilement comment elles pourraient être retenues, mais ne peut préjuger de ce qui sera décidé par le groupe de travail. Il confirme toutefois que l'on oscille entre 8 et 10-11% d'augmentation.

M. le Président remercie pour la réponse et passe la parole à **Mme Catherine Züllig** pour une autre intervention.

Mme Catherine Züllig a une question par rapport à la constitution du groupe de travail. Elle avait déjà émis quelques doutes et souhaite savoir comment définir les personnes jusqu'au 11 septembre, quel est le cahier des charges de ce groupe de travail et qu'est-ce qui est attendu de ce groupe vu les aspects à prendre en compte tels que abris PC, fiscalité, salle rythmique, salle de sport etc. Qu'est-ce qui est attendu comme compétences et expériences de ces personnes, est-ce plutôt en gestion de projet, en architecture ou autres compétences ? L'autre question concerne l'échéancier, il semblerait que le groupe de travail devra déjà présenter un projet pour une décision ou alternative à voter pour la séance de décembre. Est-ce réaliste, car il restera 2,5 mois depuis le 21 septembre, cela lui semble « très sportif » pour réunir 14 personnes, notamment au vu des agendas de chacun durant ces périodes à venir ?

M. le Syndic remercie pour ces questions et relève que l'objectif était d'échanger sur la constitution du groupe de travail, c'est la proposition du Conseil communal. Quant à la taille du groupe de travail, 14 personnes, semblait être le plus pertinent pour associer l'ensemble des personnes concernées incluant tous les acteurs. Il y aura peut-être aussi de la difficulté de travailler, mais cela fera la richesse du groupe qui va dégager des idées et des propositions. Concernant les compétences de ces Membres, c'est aux groupes politiques de choisir les personnes au sein de leur groupe et savoir s'ils souhaitent proposer des personnes issues des finances ou des constructions, tout est ouvert. A vous de faire vos réflexions sur qui pourrait représenter vos groupes.

Concernant les missions, un grief avait été fait au Conseil communal de ne pas avoir associé le Conseil général rapidement aux réflexions. Le Conseil communal pense qu'il est judicieux d'associer le Conseil général et un représentant par commissions sera suffisant pour donner l'avis de chacune. Il est évident que la Commission financière a sa place dans ce groupe de travail, car les variantes auront un impact sur les finances communales.

Le cahier des charges consiste à analyser les variantes existantes et nouvelles, il se peut qu'il y ait une variante 8, 9 ou 10. Ce sera au groupe de travail de dégager les idées.

Concernant le calendrier cela a déjà été dit, il est très ambitieux, mais il pense qu'il faut poser les jalons et prendre le temps de la réflexion pour arriver à une solution qui soit acceptable. Le Conseil communal devait faire des propositions et ce calendrier est une feuille de route à prendre comme un outil de travail. Il pourra toujours être adapté par le groupe de travail qui se constituera.

M. Bernard Kolly précise encore qu'en 2025, il faudra 3 salles de classe supplémentaires et il ne reste que 2 pavillons de réserve, donc il va en manquer un à un moment donné. Ce serait dommage de devoir racheter un pavillon si la mise en route du périmètre scolaire prend du retard. Il est certain que le temps de la réflexion est nécessaire, mais de manière efficiente.

M. le Président remercie le Conseil communal pour ces réponses et demande à **Mme Catherine Züllig** si elle accepte ces réponses. Elle répond par l'affirmative. Il passe la parole à **M. Sébastien Uldry** qui souhaite également intervenir.

M. Sébastien Uldry prend la parole et remercie le Conseil communal pour cette soirée. Sa question concerne également le mandat du groupe de travail. Il a entendu que le groupe de travail aura pour mission d'amener un seul projet sur lequel décider et parfois, il a entendu plusieurs. Il pense sincèrement que pour arriver à un véritable processus démocratique, pour pouvoir participer et parce que le groupe de travail ne sera pas représentatif des forces politiques, il souhaiterait que ce groupe de travail amène 2, voire 3 projets sur lesquels décider et pas un seul projet. Merci.

M. le Syndic prend acte et précise que c'est aussi une volonté du Conseil communal que le groupe de travail analyse plusieurs variantes et si celui-ci arrive à un consensus et qu'il arrive à nous présenter une seule variante qui obtienne l'adhésion du Conseil général, tant mieux. Il est possible que le groupe de travail nous présente plusieurs alternatives de variantes. Le Conseil communal y a aussi pensé. L'important est que le choix se prenne en fonction de ce que contiendra le périmètre scolaire et de l'impact sur la fiscalité. Finalement, si ce souhait est partagé, le groupe de travail aura pour mission d'élaborer 2 ou 3 variantes. Au Conseil général de le décider.

M. le Président passe la parole à **M. Philippe Dobler** qui souhaite intervenir.

M. Philippe Dobler précise qu'il souhaite intervenir à titre personnel tout d'abord pour remercier le Conseil communal de cette démarche. Pour lui, le processus proposé a une grande valeur et pense qu'il devrait permettre de dégager un très bon projet. Il a une suggestion, c'est que les groupes politiques et les commissions désignent des personnes qui soient motivées et qui aient une vision globale et non pas

partisane. Si ces personnes devaient avoir des compétences en matière financières, techniques ou architecture, ce serait vraiment un plus. Il invite vraiment les groupes à désigner de telles personnes, ce qui veut dire qu'il ne fera pas partie de ce groupe de travail. Toutefois, il pense qu'un groupe de travail à 14 Membres est un grand défi. Il ne sait qui prendra la présidence de ce groupe, mais il est sceptique sur ce nombre. Il souhaite, comme l'a dit **M. Sébastien Uldry**, qu'un choix de variantes soit proposé au Conseil général. Il souhaite bonne chance à ce groupe de travail qui va être mis sur pied. Dernière suggestion, il demande si les slides de la présentation faite ce soir peuvent être transmises aux Membres du Conseil général ? D'avance il en remercie le Conseil communal.

M. le Syndic remercie **M. Philippe Dobler** pour cette intervention. Il prend acte en effet de la volonté d'avoir plusieurs versions émanant du groupe de travail, le Conseil communal avait bien imaginé cela aussi. Au niveau des compétences des personnes, ce sera aux groupes politiques de faire le bon choix. Concernant la présentation, elle sera transmise aux Membres. Il est évident qu'il sera à disposition du groupe de travail également, mais si souhaité, aussi pour les Membres du Conseil général. Cette présentation sera transmise prochainement par l'administration. Toutefois, elle ne sera pas disponible en ligne sur notre site internet, car il s'agit là, d'un document qui doit servir au groupe de travail et aux parlementaires.

M. le Président remercie pour cette réponse et passe la parole à **M. Lionel Gendre** qui souhaite intervenir.

M. Lionel Gendre remercie le Conseil communal pour cette présentation. Il a une question concernant la fiscalité. Il est prévu d'amortir tout cela en 2029. Nous sommes déjà en 2023, presque 2024, et demande si le taux qui est actuellement à 81, et comme il s'agit d'une pause fiscale, est-ce que le taux va être revu à la hausse jusqu'à 2029 ?

M. Jean-Noël Gendre apporte une première précision en expliquant qu'il ne s'agit plus d'une pause fiscale puisque le Service des communes nous a signalé qu'il ne pouvait pas admettre une pause fiscale plus longue. Ainsi, le taux actuel est de 81 centimes. La planification financière a été faite avec ce même taux jusqu'en 2029 et le Conseil communal souhaite le maintenir et fait remarquer, comme cela a été expliqué, la grande différence entre les budgets et les comptes. Il espère et peut déjà prédire avoir encore de bonnes surprises avec les prochains comptes 2023.

M. le Président demande si **M. Lionel Gendre** est satisfait de la réponse, à laquelle demande **M. Lionel Gendre** répond par l'affirmative. Il passe la parole à **M. Robin Pillonel** qui souhaite intervenir.

M. Robin Pillonel tient, en préambule, à remercier le Conseil communal au nom d'Avenir Neyruz pour toutes les démarches entreprises pour la création de ce groupe de travail. Il a 2 questions, la première plus technique et de compréhension concerne les coûts au m² qui ont été annoncés. On parle de coûts qui ont été évalués en fonction des CFC 1 à 9, qu'est-ce que cela signifie ? La seconde porte sur la nouvelle salle de gym, et souhaite savoir si l'idée de WC mixtes a été réfléchi ?

M. Jean-Marc Sallin répond et explique la terminologie « CFC » qui signifie « code des frais de construction ». C'est une norme suisse permettant une structuration des coûts de construction selon les catégories de travaux.

Mme Maryline Dafflon précise que de 1 à 9 c'est seulement l'étude de faisabilité présentée en décembre 2022. Le détail (de 1 à 9) figure à la page 50 de l'étude sur laquelle sont précisés les codes des frais de construction. Concernant les WC mixtes, c'est une très bonne remarque sur laquelle le groupe de travail pourra se pencher. Elle précise que ce genre de réflexions inclusives sont vraiment à considérer.

M. le Président demande si les réponses sont satisfaisantes à laquelle question, **M. Robin Pillonel** répond par l'affirmative. Il passe maintenant la parole à **M. Fabrice Bonvin**.

M. Fabrice Bonvin se rallie aux remerciements déjà formulés. Il a une remarque concernant les coûts dus à l'assainissement des bâtiments et rappelle le devoir d'exemplarité dans ce domaine. Il souhaite que le groupe de travail et le Conseil communal en tiennent compte dans les propositions qui seront faites.

M. le Syndic confirme qu'il en sera tenu compte et rappelle qu'un membre de la Commission 3e fera partie du groupe de travail. Par ailleurs, cela s'inscrit aussi dans les démarches de la Commune qui instaure cela à travers son développement durable depuis cette période législative.

M. le Président demande si la réponse satisfait **M. Fabrice Bonvin** qui répond par l'affirmative. Il passe la parole à **M. Yann Pillonel** qui souhaite intervenir.

M. Yann Pillonel a une question par rapport aux abris PC. Il y a des variantes avec abris PC et d'autres sans et se souvient que lors d'une précédente séance du Conseil général, il avait été mentionné que ces abris PC pourraient être construits ailleurs. Y a-t-il un intérêt particulier à les réaliser sur le périmètre scolaire, est-ce une question de coût ou autre, quelle est la réflexion par rapport à cela ?

Mme Maryline Dafflon précise qu'il n'y a pas de réflexion particulière. Dans tous les cas, les abris PC doivent être mis en sous-sol et le terrassement coûte beaucoup plus cher qu'une construction en surface comme celle de Massonnens. Par conséquent, sur le périmètre scolaire ou ailleurs, la Commune a le devoir de réaliser le nombre d'abris PC exigés, quant au moment de les réaliser cela dépendra du projet global.

M. le Président demande si la réponse satisfait **M. Yann Pillonel** qui répond par l'affirmative. Il passe la parole à **Mme Setti Genoud**.

Mme Setti Genoud rebondit sur l'intervention de **M. Yann Pillonel** sur les abris PC. Il en existe déjà des abris PC, que vont-ils devenir ? Vont-ils être rénovés, y en aura-t-il des nouveaux ?

M. le Syndic explique que les abris PC actuels du complexe communal ne vont pas disparaître. Par contre la Commune a l'obligation de réaliser un certain nombre d'abris en fonction du nombre d'habitants. Il nous faudra donc construire X places. Les abris actuels ne disparaissent pas, mais comme indiqué dans les besoins évalués, ce sont les futures places qu'il faut réaliser dans le périmètre scolaire ou ailleurs.

M. Jean-Noël Gendre ajoute un complément. Ces abris PC sont soit prévus lors des constructions de maisons et immeubles soit les propriétaires paient une contribution de remplacement. La Commune a actuellement encaissé environ CHF 360'000 de ces contributions de remplacement. Il y a donc un devoir de la Commune de réaliser des abris nécessaires dans les prochaines années.

M. le Président remercie pour ces réponses et passe la parole à **M. François Rossier**.

M. François Rossier remercie à son tour pour l'organisation de cette séance qui sera profitable à tout le monde pour mieux connaître les enjeux autour de ce périmètre scolaire. Il a beaucoup été question des besoins qui ont été listés en détail, merci pour ce travail réalisé. On parle aussi des salles de classe, de la bibliothèque, on a aussi rapidement parlé de la salle de gym et les besoins en salles de classe sont évalués jusqu'en 2040. Par contre, pour la salle de gym, il manque déjà des heures disponibles à ce jour. Les Sociétés locales demandent aussi des heures disponibles actuellement déjà. Donc aujourd'hui les enfants n'ont pas assez d'heures de gym et on laisse cette partie presque de côté en pensant qu'une salle de rythmique va régler les problèmes pour les enfants. S'il est décidé de prioriser de cette manière, on va se retrouver dans une situation où dans 4 à 5 ans on constatera qu'il nous manque des salles de gym et où il faudra bien en construire une. Il pense que dans les réflexions du groupe de travail il sera très important de bien lister les besoins et définir les priorités, notamment le nombre exact d'abris PC qui, par ailleurs, n'a jamais été communiqué. Si c'est un besoin et que la Commune s'est engagée à les construire, cela doit faire partie du projet. Il a aussi une question précise sur l'assainissement du complexe communal, il figure dans plusieurs variantes, mais pas dans la version « salle de rythmique ». Il demande s'il est nécessaire

d'assainir ce complexe communal ou pas et si oui, il devrait figurer dans toutes les variantes. Si non, il ne devrait figurer dans aucune version.

M. le Syndic informe que dans la version de décembre 2022, le nombre exact de places a été communiqué. Les exigences en nombre de places nous sont données par le Service de la protection civile et donc dans tous les cas cela sera considéré. Concernant la salle de gym, le Conseil communal l'a communiqué de manière transparente, la salle rythmique ne remplit pas tous les besoins au niveau scolaire et sportifs. Il y a d'autres alternatives qui ont été pensées, notamment le sport à l'extérieur aux Simon, même si en hiver cela n'est pas optimal, cela permet de combler des heures manquantes. Il est évident que l'option salle de gym sera analysée et fait partie du mandat du groupe de travail.

Concernant l'assainissement du complexe communal, il n'est pas dans toutes les versions, l'idée étant d'échelonner les choses selon les variantes. Si elles touchent le complexe communal, il faut obligatoirement assainir contrairement aux versions qui ne touchent pas le complexe communal, où là, il est possible de reporter l'obligation d'assainir. En lisant le plan financier, on constate qu'il y a plus d'un million dévolu à l'assainissement du complexe communal, mais décalé dans le temps. Donc selon les options, il faudra assainir le complexe communal et cela engendrera des surcoûts. C'est en quelques sortes, un « puzzle » qui s'emboîtera selon les variantes définies. Il souligne que si l'on veut réaliser l'ensemble, donc quasi la version de décembre 2022, sans l'administration, l'AES, la crèche, cette version-là n'est simplement pas payable.

Le nombre de places d'abri PC manquantes s'élève à environ 400 places, précise **M. Jean-Noël Gendre**.

M. le Président remercie pour ces réponses et demande si la réponse est satisfaisante. **M. François Rossier** répond par l'affirmative. Il passe la parole à **Mme Valérie Michel Dousse** qui souhaite reprendre la parole.

Mme Valérie Michel Dousse a une question par rapport à la composition du jury du concours. Il y a 4 Bureaux d'architectes et elle s'étonne qu'il n'y ait pas un Bureau d'architecte comme le Bureau Charrière dont le propriétaire est un citoyen de Neyruz qui a ses enfants dans notre école. Ce bureau a l'habitude de ce genre de projet. Elle demande si cela était une volonté de ne pas l'intégrer ?

M. le Syndic informe que le jury du concours est composé d'une partie de professionnels. Les Bureaux retenus sont issus des discussions qui se sont déroulées avec le mandataire, le Bureau Page. Ce n'est pas de manière délibérée, ni une volonté d'écarter un Bureau au profit d'un autre. Maintenant, le choix est peut-être encore ouvert, il ne le sait.

M. Jean-Marc Sallin apporte un complément. Au moment où un membre du jury participe au jury d'un concours, son Bureau ne pourra plus participer au concours. Souvent ces Bureaux sont extérieurs et par ailleurs, il n'est pas convaincu que le Bureau Charrière ne soit pas intéressé à participer au concours.

M. le Président remercie pour ces réponses et demande si la réponse est satisfaisante. **Mme Valérie Michel Dousse** répond par l'affirmative.

M. Le Président demande s'il y a encore d'autres groupes ou parlementaire à titre individuel qui souhaite prendre la parole ? Il passe la parole à **M. Olivier Pillonel** qui la demande.

M. Olivier Pillonel demande où sont prévus d'implanter les intérêts intercalaires, dans les comptes de résultats ou sur l'investissement puisque les deux possibilités existent ? À l'époque de MCH1, il aurait été plus logique de les mettre sur l'investissement, maintenant avec MCH2 il faut les mettre dans les comptes de résultat. La seconde question porte aussi sur MCH2, quelle est la volonté absolue du Conseil communal car MCH2 donne une certaine souplesse. Dans les comptes 2022, il constate 15 millions de fortune.

Est-ce que le but est d'augmenter ce montant à 16, 17 ou 18 millions et finalement ne servir à rien ? Il rappelle que ce montant a souvent été obtenu par des amortissements extraordinaires, faits dans les années 2000.

M. Jean-Noël Gendre remercie pour la question intéressante. Il est clair que le coefficient fiscal d'équilibre est calculé avec beaucoup de prudence et il n'est pas prévu de prélever dans la fortune. Toutefois cela fera partie des discussions qu'il y aura avec la Commission financière. Le Conseil communal n'a pas pour objectif de continuer à capitaliser. Il tient à dire que dans cette planification financière, il y aura certaines recettes, par exemple, les terrains qui seront vendus. Par contre, il est clair qu'il peut aussi y avoir des déficits qui, petit à petit, feront diminuer la fortune. Nous avons une bonne marge de manœuvre, mais il faut être très attentifs à ne diminuer cette fortune uniquement pour ce qui est réalisable. Concernant les intérêts intercalaires, il est prévu, au départ, de les mettre dans l'investissement.

M. le Président remercie pour ces réponses et demande si la réponse est satisfaisante. **M. Olivier Pillonel** répond par l'affirmative.

Il demande s'il y a encore d'autres groupes ou parlementaire à titre individuel qui souhaite prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas, il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, les divers.

4 DIVERS

Pour le point des divers, **Monsieur le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITIONS :

Ainsi, dans un premier temps, **M. le Président** demande s'il y a des propositions ?

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe aux postulats.

POSTULATS :

M. le Président demande s'il y a des postulats à soumettre au Conseil général ?

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe aux questions.

QUESTIONS :

M. le Président demande s'il y a une question à soumettre au Conseil général ?

Comme il n'y pas de questions, **M. le Président** demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à : BureauCG@neyruz.ch

Arrivant au terme de cette séance extraordinaire du Conseil général **M. le Président** tient encore à remercier le Conseil communal pour son souci de transparence quant à l'avancée de ses réflexions sur le périmètre scolaire et sa collaboration avec le Conseil général. **M. le Président** tient également à souhaiter la bienvenue à Madame Sandra Dévaud comme Secrétaire du Conseil général. Elle a été propulsée directement dans le vif du sujet avec l'organisation de cette séance estivale et **M. le Président** tient à la remercier.

M. le Président remercie les Membres du Conseil général, et il se réjouit de revoir tout le monde lors de la prochaine séance du 3 octobre pour la suite de cette année législative qui s'annonce dense en débats et décisions importantes à prendre.

M. le Président clos officiellement cette séance du Conseil général à 21h39 et invite tous les participant-e-s à partager un verre au fond de la salle.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président du Bureau du Conseil général :



Sébastien Bugnon

La secrétaire :



Sandra Dévaud